*Nations Unies*

# ASSEMBLEE GENERALE

*DIXIEME SESSION*

*Documents officiels*

**523e**

**SEANCE PLENIERE**

***Lundi 26 septembre 1955, à 15 heures***

***New-York***

**SOMMAIRE**

*Page*

Point 9 de l'ordre du jour:
Discussion générale (*suite*) ..... 89
Discours de M. Martin (Canada), de M. Boyd (Panama), de M. Chamandi (Yémen), de M. Siles Zuazo (Bolivie) et de M. Stéphanopoulos (Grèce)

***Président:*** **M. José MAZA (Chili).**

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale *(suite)*

DISCOURS DE M. MARTIN (CANADA), DE M. BOYD (PANAMA), DE M. CHAMANDI (YÉMEN), DE M. SILES ZUAZO (BOLIVIE) ET DE M. STÉPHANOPOULOS (GRÈCE)

1. M. MARTIN (Canada) : En ma qualité de participant à ce débat général qui n'en est encore qu'à ses débuts, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter, au nom de la délégation du Canada, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je désire aussi vous assurer de notre entière coopération dans l'accomplissement de vos difficiles et importantes fonctions. Il y a trois ans, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada, M. Pearson, avait le privilège d'occuper le siège de Président de la septième session de l'Assemblée. Grâce à cette expérience, nous sommes en mesure de savoir combien cette charge peut être onéreuse tout en étant réconfortante.

2. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je tiens à rendre un témoignage de reconnaissance à votre compétent prédécesseur, M. van Kleffens, qui présida avec une si grande autorité nos débats de l'an dernier.

*L'orateur poursuit en anglais :*

3. Le Premier Ministre de mon pays a adressé hier, au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, un télégramme à Mme Eisenhower pour lui exprimer l'émotion ressentie au Canada par la nouvelle de la maladie du Président des Etats-Unis. Au nom de la délégation canadienne — et je suis sûr de me faire aussi l'interprète de tous les membres de cette assemblée — je présente à M. Dulles, à M. Lodge et à leurs collaborateurs, nos sentiments de vive sympathie. Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que l'état du président Eisenhower s'est amélioré et nous nous joignons au peuple américain pour lui souhaiter un prompt et complet rétablissement. Dirigeant éminent d'une nation pacifique, le président Eisenhower symbolise ce qu'il y a de meilleur dans les idéaux des Nations Unies. Malgré les responsabilités énormes qui lui incombent, il a montré une perspicacité et une sagesse qui ont été une source constante d'encouragement pour toutes les nations amies de la paix. Je suis sûr d'exprimer le sentiment général en formant le vœu fervent de le voir bientôt complètement rétabli.

4. Nous sommes tous, je le sais, profondément conscients de l'extraordinaire importance de cette dixième session de l'Assemblée générale. Il y a 10 ans, la porte d'Or de San-Francisco, où nous avons signé notre Charte de paix, semblait s'ouvrir sur les perspectives brillantes d'un avenir pacifique. Mais ces perspectives se sont soudain assombries et un monde las de la guerre a dû vivre 10 années de divisions et de difficultés. Mais une fois encore, 10 ans plus tard, ici même, sur cette île de Manhattan, une autre occasion se présente pour nous de donner au monde de nouvelles raisons d'espérer.

5. Tant de choses ont été dites, ici et ailleurs, à propos de l'atmosphère nouvelle et de l'esprit nouveau qui règnent dans le monde, que j'hésite à y ajouter. A la vérité, cet "esprit de Genève" pourrait-il vivre s'il n'était rien d'autre qu'une expression banale, une notion confuse répandue pour troubler les idées, voiler les dures réalités qui restent encore à affronter ou dissimuler une multitude de fautes, commises par action ou par omission? Cela serait déplorable, car je crois qu'il y a dans l'esprit de Genève quelque chose de vivant — ou tout au moins un principe de vie qui peut se développer pour peu qu'il soit nourri. S'il est trop tôt pour déclarer que l'on a rétabli la confiance — ou peut être devrais-je dire "établi", car la confiance internationale serait quelque chose d'absolument nouveau dans l'histoire du monde — on peut du moins affirmer qu'il existe des témoignages d'une recherche de la confiance, d'une aspiration à la compréhension mutuelle qui n'existaient pas auparavant.

6. Il semble à ma délégation que le sentiment de déception et d'accablement qui s'est fait jour pendant les sombres années que nous venons de vivre n'était pas tant dû aux problèmes à résoudre qu'à l'absence d'un désir véritable de leur trouver une solution. Nous sommes encouragés aujourd'hui, non pas parce que nous avons trouvé cette solution — bien que les différences se réduisent — mais par le fait que les dirigeants des grandes puissances, en particulier, paraissent maintenant vouloir définir ces problèmes, les comprendre et, si possible, prévenir réciproquement leurs objections.

7. Cela peut sembler n'être qu'un faible progrès, mais c'est un premier pas dans la bonne direction. Soumis aux assauts alternés de la propagande et de la contre-propagande, ici même et dans d'autres organes de moindre importance, notre jugement s'était émoussé. Nous étions si atteints que cet exemple de simple honnêteté et de sincérité dans nos rapports nous paraît un signe de régénération profonde. Devant l'effroyable perspective qui s'ouvrait devant lui, le monde s'est

ressaisi juste à temps. Du moins nous l'espérons. Nous ne pouvons encore en être certains.

8. Il s'agit de savoir si ceux qui, pour avoir dénaturé la vérité à leurs propres fins et fait bon marché des valeurs morales traditionnelles de la civilisation, portent la responsabilité principale de l'altération des relations internationales, ont finalement renoncé à leurs habitudes et à leurs méthodes. Malheureusement, au cours de la brève histoire de notre organisation, les appels à l'esprit et à la conscience des peuples du monde, que les Nations Unies considèrent à bon droit comme faisant parti de leurs tâches, se sont trop souvent transformés en vils efforts tendant à tromper et à corrompre l'opinion publique.

9. Le moment ne se prête pas aux récriminations; néanmoins, il commande encore la prudence. Je ne prétends pas qu'un Etat ou un groupe d'Etats porte l'entière responsabilité de l'abaissement des normes de l'Organisation et de ses échecs. Il était inévitable que la propagande déclenchât une contre-propagande imitant à tort, les procédés de l'adversaire.

10. Il semble que le meilleur augure pour cette session soit le désir évident, qui se manifeste ici et dans des organes de l'Assemblée aussi importants que le Sous-Comité de la Commission du désarmement, d'exposer sincèrement et aussi directement que possible les diverses conceptions, plutôt que d'adopter une attitude de pure propagande ou de s'efforcer de marquer des points dans la discussion. Si nous persévérons dans cette voie, il n'y a pas de limites à ce peut accomplir l'Organisation.

11. J'ai parlé, je puis vous en donner l'assurance, en toute humilité. Rien n'autorise un membre ou un groupe de membres de cette assemblée à faire montre de présomption. Il ne serait pas juste non plus d'imputer toutes nos erreurs aux grandes puissances et de leur demander de changer leur manière de faire. Ce sont les grandes puissances elles-mêmes, et spécialement celles qui se sont réunies à Genève en juillet 1955, lors de la Conférence des chefs de gouvernement, qui ont donné l'exemple et nous ont permis de parler d'un esprit nouveau qui, espérons-le, s'étendra. Nous devons tous reconnaître — et personne n'hésite à le faire, j'en suis sûr — que nous avons une dette de reconnaissance envers les dirigeants de ces puissances qui ont regardé l'effroyable réalité en face et décidé qu'il fallait empêcher le monde de consommer sa perte alors qu'il peut l'éviter en faisant appel à l'intelligence humaine.

12. Telle est, à notre avis, la tâche qui se présente à la dixième session de l'Assemblée. Les grandes puissances nous ont montré la voie vers la détente. Il incombe à l'Assemblée générale de favoriser ce nouveau climat. Nous devons, comme les grandes puissances, faire preuve de mesure et de retenue. Nous devons nous efforcer d'être aussi réalistes qu'elles; nous rappeler, en toutes circonstances, la complexité des problèmes que nous abordons; nous dire qu'aucun de nous, malheureusement, ne se trouve être le dépositaire unique d'une vérité révélée, et que le progrès exige une patience infinie.

13. La réduction des armements et le contrôle de leur emploi constituent sans nul doute le problème dont dépendent, dans une large mesure, la réalisation de la paix et la disparition de la tension des relations internationales. Plus qu'à aucun autre moment au cours de ces 10 dernières années, il nous est permis d'espérer, mais ne perdons pas de vue l'immensité des problèmes qui restent à résoudre.

14. Le Canada participe, avec les quatre grandes puissances, aux travaux du Sous-Comité de la Commission du désarmement et j'ai le sentiment que mon pays ne parle pas seulement en son nom personnel, mais, en quelque sorte, au nom de beaucoup d'autres nations, qu'elles soient ou non Membres de notre organisation. Dès le début, nous nous sommes clairement rendu compte de la responsabilité écrasante dont se trouvent investies les grandes puissances, dont dépend principalement le maintien de la paix dans le monde. Une erreur de leur part peut amener un désastre, non seulement pour elles-mêmes, mais aussi pour nous tous. Je le dis en pensant à la terrible puissance de destruction des armes atomiques actuelles, et sans faire allusion aux perspectives encore plus effrayantes que peut nous réserver l'avenir. Il faut aussi nous rappeler, naturellement, que plus nous tardons à nous entendre sur la question du désarmement, plus nous encourageons les nations qui n'ont pas encore d'armes atomiques à entreprendre leur fabrication.

15. Il serait donc bon qu'avant de nous plaindre et de critiquer, nous nous rendions bien compte du poids des obligations qu'assument les grandes puissances. Je ne veux pas dire par là que les autres nations doivent s'abstenir de présenter des critiques ou des suggestions. Nous ne nous en sommes certes pas privés dans le passé, en diverses circonstances, et nous avons l'intention de continuer à critiquer ce qui nous paraîtra critiquable et à présenter des suggestions lorsque nous estimerons qu'elles pourraient être de quelque utilité. Nous espérons fermement qu'au cours de cette session nous aurons tous la possibilité d'exprimer librement nos vues sur un sujet qui nous intéresse autant que les grandes puissances. Nous espérons cependant que nos interventions auront un caractère aussi constructif que possible et se rapporteront directement aux problèmes complexes que les grandes puissances cherchent à résoudre, en faisant preuve, j'en suis convaincu, de beaucoup de résolution et de beaucoup d'imagination.

16. Je sais que toutes les délégations ici présentes ont pleinement conscience des difficultés qu'il faudra surmonter avant de parvenir à un accord général ayant pour conséquence une forte réduction des forces armées et des armements classiques et l'interdiction des armes atomiques. Il s'agit d'établir un plan et d'échelonner les réductions ou interdictions de telle façon qu'à aucun moment au cours des opérations un pays ne puisse raisonnablement croire que sa sécurité est compromise. Au cours des réunions de notre sous-comité, nous avons pu enregistrer des progrès vers un accord sur cette question, si importante, de la chronologie du désarmement.

17. En examinant la question de l'interdiction des armes atomiques et des mesures à prendre pour assurer d'une façon efficace le respect des engagements, il faut désormais tenir compte du fait, admis par tous les intéressés, que, dans l'état actuel de nos connaissances, et quelque sévères que soient les mesures de contrôle et d'inspection adoptées, il sera toujours possible de violer secrètement un accord sur l'interdiction totale des armes atomiques. C'est en grande partie pour résoudre ce problème essentiel du contrôle et de l'inspection qu'un certain nombre de nouvelles propositions ont été présentées au cours de la Conférence de Genève.

18. Le plan de M. Faure, président du Conseil des ministres français, a suggéré l'institution de contrôles budgétaires qui permettraient de vérifier la réduction des dépenses d'armement et d'utiliser les économies ainsi réalisées pour l'assistance aux pays sous-développés. M. Eden, premier ministre du Royaume-Uni, qui a une grande expérience des affaires internationales, a proposé d'entreprendre d'abord un projet pilote qui ferait acquérir l'expérience pratique du mécanisme de l'inspection et du contrôle. M. Boulganine, président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, a présenté un plan très proche des propositions que la délégation soviétique avait faites le 10 mai 1955, au Sous-Comité [*A/2979*]. Sur certains points relatifs au contrôle, le plan soviétique marque un progrès important, mais, de l'avis de mon gouvernement, les dispositions prévues en matière de contrôle et d'inspection restent encore insuffisantes.

19. Enfin, le président Eisenhower a proposé, à Genève, une mesure qui pourrait être appliquée immédiatement, une mesure destinée à rendre impossible une attaque générale par surprise et à préparer le terrain en vue de l'application d'un programme général de désarmement. Un accord sur ce sujet serait certainement plus facile s'il était possible d'éliminer au préalable toute menace d'attaque par surprise. Mon gouvernement a manifesté le plus vif intérêt pour le projet du Président des Etats-Unis, qui prévoit l'échange de renseignements sur l'appareil militaire et des inspections aériennes mutuelles. Cette proposition nous apparaît comme un acte de foi et comme une preuve d'imagination politique, digne du grand homme qui en est l'auteur et de son pays. Au Canada, nous connaissons bien nos voisins des Etats-Unis, et, si nous sommes souvent en désaccord avec eux, l'idée de mettre en doute leur droiture foncière et la sincérité de leurs intentions n'est jamais venue à aucun de nous. Nous avons donc été particulièrement heureux d'entendre M. Molotov rendre hommage au président Eisenhower [*520ème séance*] et nous pouvons, en connaissance de cause, l'assurer qu'il a raison de croire fermement à la sincérité des propositions américaines.

20. J'ai cependant noté avec regret que M. Molotov, dans la déclaration qu'il a faite le 23 septembre, au cours de la discussion générale, semble avoir mal interprété ce que M. Dulles avait dit la veille [*518ème séance*] sur l'inévitable corrélation entre la crainte et le sentiment d'insécurité d'une part, et les possibilités de désarmement de l'autre. Je voudrais rappeler à la délégation soviétique qu'une idée presque semblable à celle exprimée par M. Dulles se trouve dans les propositions faites, le 10 mai 1955, par l'Union soviétique au Sous-Comité de la Commission du désarmement des Nations Unies.

21. Dans ces propositions, qui ont été distribuées comme document de l'Assemblée générale aux délégations des Etats Membres, on trouve en effet le paragraphe suivant :

> "Au contraire, en mettant fin à l'état de "guerre froide" entre les Etats, on contribuerait à réduire la tension internationale, à établir la confiance indispensable dans les relations internationales, à écarter la menace d'une nouvelle guerre et à créer des conditions qui permettraient aux peuples de vivre dans la paix et la tranquillité, situation qui permettrait à son tour de créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un vaste programme de désarmement comportant l'institution du contrôle international nécessaire sur l'exécution de ce programme" [*A/2979, annexe I, A*].

22. Je me permets donc de demander à la délégation de l'URSS s'il ne ressort pas clairement de ce paragraphe que l'Union soviétique voit, elle aussi, une corrélation inévitable entre l'insécurité et la menace de guerre, d'une part, et les possibilités de désarmement, d'autre part.

23. Nous estimons que le plan du Président des Etats-Unis et les autres propositions formulées à Genève ne sont pas nécessairement incompatibles avec les propositions qui avaient été présentées au Sous-Comité et au sujet desquelles, après une longue période de négociations ardues, il semble que nous entrevoyions quelque chance d'arriver à un accord de principe. A notre avis, toutes ces propositions ne doivent pas nécessairement s'exclure mutuellement. Il n'y a aucune raison pour qu'elles ne deviennent pas toutes — sous une forme modifiée, le cas échéant — des jalons dans la voie du désarmement.

24. L'essentiel, selon nous, est de nous engager rapidement dans cette voie et d'admettre qu'il y aura inévitablement des stades expérimentaux pendant que nous chercherons à établir la confiance mutuelle, sans laquelle tout désarmement serait impossible. Cependant, ces efforts n'aboutiraient pas si nous ne nous entendions pas au préalable sur un système de contrôle. La conclusion d'un accord de ce genre exigera, il faut le reconnaître, bien des études approfondies et bien des discussions de la part de nos spécialistes des questions techniques et constitutionnelles. Il ne serait donc pas sage d'escompter des décisions à une date très rapprochée.

25. Je représente mon gouvernement au Sous-Comité de la Commission du désarmement depuis que celui-ci a repris ses travaux à New-York, le 29 août 1955, et je ne voudrais pas conclure mes observations sur cette question sans avoir parlé de l'esprit d'amitié et de coopération dont toutes les délégations représentées à cet organe ont fait preuve dans leurs relations et dans leurs travaux communs. Il semble que les membres du Sous-Comité soient tous fermement décidés à parvenir en matière de désarmement à un accord pratique et satisfaisant pour tous.

26. L'énergie atomique semble occuper une place de plus en plus importante dans nos discussions. Il n'y a là rien de surprenant. Une source d'énergie de caractère révolutionnaire a été captée, et les conséquences de cet événement sont encore incalculables. Cette nouvelle énergie mise à la disposition de l'homme est de nature à changer et peut-être à améliorer ses rapports avec son milieu, et les effets de cette évolution se feront sentir dans presque tous les domaines.

27. A sa présente session, l'Assemblée devra traiter d'un certain nombre de questions ayant directement trait à l'énergie atomique. Elle sera saisie en premier lieu du rapport du Secrétaire général relatif à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève du 8 au 20 août 1955 [*A/2967*]. Cette conférence a été à juste titre considérée partout comme un grand succès et j'estime que nous pouvons tous nous féliciter du fait qu'elle a été organisée par l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais à cette occasion rendre hommage au Secrétaire général pour le rôle qu'il a joué dans cette circonstance où, comme dans beaucoup d'autres, il a fait preuve, de même que le Secrétariat, de compé-

tence et d'ingéniosité. La Conférence a certainement été un heureux témoignage de la mise en œuvre de la résolution que l'Assemblée a adoptée à l'unanimité, à sa neuvième session, sur la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques [*résolution 810 (IX)*]. Je suis convaincu que cet événement ne restera pas unique et isolé dans l'histoire et qu'il sera suivi d'autres réunions et d'autres événements qui viendront s'ajouter aux fondations ainsi jetées en vue de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

28. Je me permets de rappeler à cette occasion que mon pays a joué, dans les recherches passionnantes qui ont conduit à la difficile conquête de l'énergie atomique, un rôle qui n'est pas négligeable. Plus tard, lors de l'examen en commission des points pertinents de l'ordre du jour, j'aurai l'occasion de parler des travaux entrepris au Canada pour développer l'utilisation des isotopes radio-actifs dans l'industrie et l'agriculture, des applications médicales de ces isotopes, telles que l'utilisation thérapeutique des rayons du cobalt 60 pour le traitement du cancer, et de nos progrès dans le domaine de la détection des radiations, notamment du point de vue sanitaire.

29. Grâce aux travaux considérables effectués dans mon pays sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, nous sommes maintenant en mesure de fournir une aide à l'étranger dans ce domaine. Nous avons récemment pris des dispositions pour procurer un réacteur atomique au Gouvernement indien. Le Canada a été très heureux de pouvoir ainsi partager ses ressources avec un pays auquel l'attachent tant de liens d'amitié et de collaboration. C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance, ce matin, des observations que M. Nehru, premier ministre de l'Inde, a formulées le 16 septembre devant le Parlement indien. M. Nehru a déclaré que non seulement cette nouvelle installation atomique assurera une coopération étroite entre les savants du Canada et ceux des autres pays qui seront appelés à bénéficier du réacteur, mais aussi qu'elle constituera un autre lien entre l'Inde et le Canada. Nous sommes heureux de constater que ce réacteur profitera également à nos autres amis en Asie, le Gouvernement indien ayant marqué son intention d'autoriser les savants des pays voisins à se servir de ses installations.

30. Le Canada souhaite concourir dans toute la mesure possible à la profonde évolution dont l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est sont actuellement le théâtre. Notre admiration pour les peuples de ces régions a été constamment renforcée par les contacts personnels que nous avons établis avec eux, d'abord à l'Organisation des Nations Unies, puis dans le cadre du Plan de Colombo et, plus récemment encore, au sein des commissions internationales de surveillance et de contrôle en Indochine. Je voudrais à ce sujet mentionner tout particulièrement les peuples du Laos, du Cambodge et du Viet-Nam, que tant de Canadiens ont, au cours de l'année écoulée, appris à respecter et à aimer et qui, nous l'espérons sincèrement, pourront bientôt occuper la place qui leur revient de droit dans les organes de notre organisation. Il nous semble extrêmement regrettable que l'on ait arbitrairement empêché un aussi grand nombre de pays asiatiques de se joindre à nous au sein de l'Organisation des Nations Unies.

31. Quiconque douterait encore du rôle que les pays d'Asie peuvent jouer à cette Assemblée devrait étudier les délibérations de la remarquable Conférence qui s'est tenue au printemps dernier à Bandoung. Cette réunion impressionnante de représentants éminents de deux continents a grandement fait honneur à ceux qui en avaient pris l'initiative. Nous ne souscrivons peut-être pas à toutes les conclusions de cette conférence, mais nous tenons néanmoins à louer la sagesse et la modération de ces hommes qui ont su garder une justesse de vues et le sens de la mesure à une époque de changements révolutionnaires et de conflits passionnés. Cette conférence a été une grande source d'encouragement pour ceux d'entre nous qui sont profondément convaincus que l'Est et l'Ouest peuvent travailler ensemble pour le bien général.

32. Il y a, je crois, 21 demandes d'admission en suspens, et le Gouvernement canadien considère que le refus persistant d'admettre un aussi grand nombre de nations dans notre organisation est très préjudiciable.

33. Je sais que beaucoup de représentants voient à toute solution pratique de ce problème de grandes difficultés d'ordre juridique et constitutionnel. Ces difficultés nous inquiètent aussi, mais nous reconnaissons qu'il faut affronter les réalités politiques si nous voulons enfin sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis si longtemps en ce qui concerne cette question de l'admission de nouveaux Membres. Le gouvernement que je représente comprend fort bien que les grandes puissances, en raison des responsabilités qu'elles assument dans le monde, manifestent une certaine appréhension à l'égard de tel ou tel pays ou groupe de pays qui demandent à être admis. Cependant, je suis convaincu que ce sentiment ne devrait pas nécessairement conduire ces puissances à s'opposer à la majorité importante, semble-t-il, des Membres de cette Assemblée qui veulent se rapprocher aussi rapidement que possible et dans la plus large mesure de l'objectif d'universalité de l'Organisation des Nations Unies.

34. Il est une réalité politique fondamentale que nous ne pouvons méconnaître : si l'Organisation n'est pas véritablement représentative de la grande majorité des pays, elle ne pourra contribuer pleinement à la solution des problèmes mondiaux ; nous espérons donc que des progrès seront accomplis dans ce domaine au cours de la présente session. De l'avis de ma délégation, nous devrions tous être disposés à examiner soigneusement la possibilité d'admettre en même temps un bon nombre des pays dont la candidature est en suspens. Certes, le cas des pays temporairement divisés présente, comme je l'ai dit, des difficultés spéciales ; mais nous croyons que l'on pourrait envisager sérieusement l'admission prochaine des autres candidats.

35. A ce propos, je voudrais poser une question d'arithmétique à M. Molotov. Dans son discours du vendredi 23 septembre [*520ème séance*], il a parlé de 16 demandes d'admission. Selon les calculs de ma délégation, si l'on exclut les pays actuellement divisés, il reste 17 candidats. Aussi demanderai-je à M. Molotov, avec respect mais aussi avec instance, de bien vouloir revoir son calcul afin de faire ce qui nous paraît être une correction essentielle.

36. Selon la Charte, nous devons examiner, au cours de la présente session, s'il y a lieu de convoquer une conférence en vue de sa révision. A moins qu'un désir général ne se manifeste en faveur de la réunion prochaine d'une telle conférence, nous inclinons à penser qu'il n'y aurait pas avantage à insister sur ce point.

En revanche, il serait probablement très souhaitable de convoquer une telle conférence lorsque nos différends politiques auront été, dans une certaine mesure, aplanis. A l'heure actuelle, on peut se demander si elle favoriserait la détente internationale. Nous ne croyons pas que la Charte soit un instrument parfait, mais nous pensons qu'il serait possible, dans un meilleur climat politique, d'élaborer, sur la base solide qu'elle constitue, un instrument plus efficace.

37. Que nous décidions ou non de reviser la Charte, l'Assemblée devrait, selon nous, examiner les suggestions utiles et opportunes que le Secrétaire général a formulées dans son rapport annuel à propos de l'usage plus fréquent que l'on pourrait faire des organes de l'Organisation des Nations Unies pour diminuer la tension internationale [*A/2911, p. xi*]. Ces suggestions s'harmonisent parfaitement avec l'atmosphère favorable dans laquelle nous nous sommes réunis.

38. A l'ordre du jour de la présente session figurent beaucoup de questions dites coloniales. L'an dernier, M. Pearson, de la délégation canadienne, a qualifié certaines d'entre elles de questions "à l'épreuve du temps". Et, comme il l'a si justement fait observer, "ce n'est pas en insistant pour qu'une même question soit examinée sept fois en sept ans que la solution s'en trouvera sept fois plus proche" [*475ème séance, par. 6*]. Il va sans dire que certaines questions coloniales ont fait plus récemment leur apparition à l'ordre du jour de l'Assemblée.

39. Mon pays ne prétend pas avoir de compétence particulière en matière coloniale ; néanmoins, l'expérience nous a amenés à conclure que les débats de l'Assemblée sur les problèmes coloniaux ne donnent pas toujours des résultats utiles, et je crains qu'ils n'aient eu dans certains cas des conséquences nuisibles. Loin de moi la pensée qu'il convient d'étouffer la discussion afin d'éviter tout exposé objectif de griefs légitimes. Dans le passé, le Canada a fréquemment affirmé que l'Assemblée générale devrait pouvoir discuter de toutes questions d'intérêt international. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a des moments et des circonstances où la discussion ne peut être ni utile ni sage.

40. Nombre d'entre nous sont des hommes politiques, et, je l'espère, fiers de l'être. Quelle que soit notre expérience, nous avons tous appris que la politique est l'art du possible. Pour une bonne part, notre art consiste à choisir le moment opportun. Certaines mesures d'ordre politique, nous le savons, ne sont ni bonnes ni mauvaises au sens absolu. Souvent, elles ne sont bonnes que si elles sont prises au bon moment. Je tiens à insister sur ce point, de crainte qu'on ne m'accuse d'adopter une attitude réactionnaire à l'égard du changement et du progrès, ou de manquer de sympathie vis-à-vis de ceux qui mettent en question l'ordre existant. Le fait est que, dans bien des cas, nous ne critiquons pas les propositions que l'on soumet à l'Assemblée en vue de changer l'ordre existant ; nous disons seulement que le moment ne paraît pas être bien choisi, et notre opposition n'a pas davantage un caractère absolu ou définitif. Nous ne voulons pas que l'Organisation des Nations Unies devienne semblable à la Sainte-Alliance, qui s'opposait à toutes réformes sous prétexte qu'elles ne venaient jamais à point.

41. Parmi les questions que l'Assemblée peut utilement discuter au cours de cette session se trouvent celles qui relèvent de l'activité économique et sociale de l'Organisation. Je pense, en particulier, aux questions concernant les régions matériellement sous-développées. C'est là, à coup sûr, un domaine dans lequel le travail de notre organisation devient sans cesse plus efficace et plus utile.

42. Nous ne souhaitons pas, quant à nous, voir restreindre cette activité féconde, car il ne peut y avoir de paix durable aussi longtemps que l'ignorance, la maladie et la pauvreté subsistent quelque part dans le monde sans qu'il y soit porté remède. Nous sommes plus que jamais convaincus que nulle nation ne peut rester saine et prospère dans un monde malade et ruiné. Mais le problème auquel nous avons à faire face est qu'une certaine garantie de paix et de sécurité est nécessaire si l'on veut que tous les Etats Membres apportent leur entier concours à la lutte contre les maux économiques et sociaux. Les pays qui désirent venir en aide à ceux qui sont moins fortunés qu'eux-mêmes constatent souvent qu'ils doivent, pour leur sécurité, maintenir leur aide dans des limites compatibles avec les charges qui leur incombent en matière de défense nationale.

43. C'est une raison de plus d'espérer que les efforts entrepris en vue du désarmement se poursuivront jusqu'à un point où il deviendra possible de consacrer des ressources plus substantielles à cette grande œuvre de coopération internationale : procurer à tous les hommes de meilleures conditions de vie.

44. Les problèmes peut-être les plus complexes auxquels l'Assemblée générale ait à faire face cette année sont ceux qui touchent au progrès des peuples dépendants vers l'autonomie et l'indépendance. Les responsabilités qui nous incombent à cet égard sont parmi les plus importantes que nous ayons assumées aux termes de la Charte. Toutefois, la Charte envisage une progression ordonnée en direction des buts auxquels elle tend. En cela, elle est conforme à la conception canadienne, qui tire son origine de l'histoire de notre pays.

45. L'expérience nous a appris que c'est en collaboration avec les autres Etats que les peuples apprennent le mieux, à quelque race qu'ils appartiennent, l'art de se gouverner eux-mêmes. Il n'est pas de l'intérêt du Canada, il n'est pas de l'intérêt des autres Etats Membres ni même, selon nous, des puissances administrantes elles-mêmes, de retarder indûment le moment où les peuples dépendants pourront jouir des droits fondamentaux mentionnés dans la Charte, et nous reconnaissons que les intérêts de ces peuples ne doivent pas être sacrifiés à ceux des puissances qui les gouvernent. Mais nous pensons aussi que l'intérêt bien compris des peuples dépendants exige que l'on évite toute précipitation dans la poursuite des fins énoncées dans la Charte.

46. Nous devons aussi tenir compte des complications que la tension des relations internationales apporte dans le développement ordonné des peuples non autonomes. Ceux-ci, j'en suis convaincu, progresseront vers l'autonomie et l'indépendance à mesure que se relâchera cette tension ; il est donc d'autant plus important que notre intervention dans ce domaine ait pour résultat de l'alléger et non de la prolonger.

47. Telles sont certaines des réflexions que nous désirions présenter à l'Assemblée générale au sujet de questions particulières qui se posent à sa dixième session. Nous espérons qu'on ne jugera pas que nos suggestions ont un caractère trop restrictif ou qu'elles sont préjudiciables aux fins et aux aspirations des

nations qui ne se considèrent pas directement intéressées par les problèmes que doivent résoudre les grandes puissances.

48. Si nous sommes d'accord pour dire que l'avenir de l'Organisation est indissolublement lié à l'instauration d'une paix durable, nous ne pouvons qu'être d'accord aussi pour penser que les Nations Unies, tant collectivement qu'individuellement, ne doivent épargner aucun effort et ne laisser passer aucune occasion de faire progresser la cause de la paix. Si les grandes puissances parviennent à mettre fin à la tension des neuf dernières années et à s'entendre sur des programmes touchant le désarmement et l'extension de la coopération internationale, il faut que nous soyons tous prêts à marcher dans la même direction.

49. Si ces objectifs sont atteints — et nos espoirs à cet égard sont aujourd'hui très grands — et si les parties à d'autres différends internationaux suivent l'exemple des grandes puissances, des perspectives illimitées s'ouvriront pour notre organisation. On pourra alors, nous semble-t-il, espérer vraiment atteindre les objectifs qui ont été assignés aux Nations Unies et qui occupent une si grande place dans les aspirations de l'humanité. Nous avons besoin de nombreux gestes comme celui du Gouvernement brésilien, qui s'est déclaré [*518ème séance*] prêt à accueillir les prisonniers coréens dont le Gouvernement indien assume la charge depuis si longtemps.

50. Je sais que nous avons tous pensé à un moment quelconque — et j'ose dire que la plupart d'entre nous ont soutenu cette vue un jour ou un autre — que l'accord des grandes puissances, l'un des postulats fondamentaux de la Charte, est indispensable au fonctionnement efficace de l'Organisation. Aujourd'hui, je l'ai déjà dit, certains signes permettent d'espérer que cet accord sera réalisé. Pourtant, mon gouvernement estime qu'il ne suffit pas que les Nations Unies attendent tranquillement que les grandes puissances soient arrivées à ce résultat. La nouvelle et encourageante situation qui se présente aujourd'hui exige de chaque Etat Membre qu'il prenne conscience de ses responsabilités, qu'il accepte la discipline internationale et qu'il aborde les problèmes internationaux avec bonne volonté, modération et sang-froid. Jamais peut-être, dans la brève histoire de notre organisation, cette exigence n'a été aussi impérieuse.

51. C'est pourquoi, pleinement conscient des lourdes responsabilités qui nous incombent, je demande à tous les Membres de l'Assemblée d'unir leurs efforts pour atteindre les vastes objectifs que j'ai évoqués et faire en sorte que l'Organisation mette à profit le climat meilleur qui a été créé pour faire des efforts sincères permettant de poursuivre l'amélioration de la situation.

52. Je terminerai par l'évocation d'une cérémonie à laquelle j'ai eu le plaisir d'assister il y a deux semaines à Cobourg, dans la province canadienne d'Ontario, à quelques centaines de milles seulement de New-York, à l'occasion de l'inauguration d'une stèle à la paix érigée pour commémorer le premier concours mondial de labourage qui s'est tenu en cet endroit il y a deux ans. Je mentionne ce petit événement parce qu'au sommet de la stèle est une charrue dorée qui porte cette inscription : "Puisse l'homme utiliser la charrue pour cultiver la paix et l'abondance !" Une reproduction en petit format de cette stèle, qui perpétue le souvenir du championnat mondial de labourage, est envoyée chaque année d'un pays à l'autre comme un messager de paix, d'espoir et d'abondance pour toute l'humanité. Quel meilleur symbole pourrions-nous trouver pour l'espoir que nous partageons tous et notre résolution commune de contribuer à la réalisation de l'ancienne prophétie biblique :

> "Ils forgeront de leurs épées des socs de charrue et de leurs lances des faucilles. Une nation ne lèvera plus l'épée contre l'autre, et l'on n'apprendra plus la guerre" ?

53. M. BOYD (Panama) [*traduit de l'espagnol*] : Au nom de la République de Panama, dont j'ai l'honneur de diriger la délégation, je vous apporte un message d'espoir, d'optimisme et de foi renouvelée en cette grande organisation internationale que sont les Nations Unies. Je tiens également à formuler des vœux pour le succès des travaux que nous allons entreprendre au cours de cette dixième session.

54. Qu'il me soit permis, pendant que j'occupe la tribune où s'exprime la pensée universelle et avant de poursuivre mon allocution, de formuler au nom du Gouvernement et du peuple du Panama, les souhaits les plus fervents pour le prompt et complet rétablissement du Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Eisenhower, qui, pour le bien de l'humanité, dirige les destinées du grand peuple des Etats-Unis dont l'hospitalité généreuse nous est offerte pour les importants travaux de cette dixième session.

55. C'est pour moi une source de vive satisfaction de pouvoir dire que depuis le jour où, sur l'initiative heureuse du grand homme d'Etat américain, du grand ami du peuple de la République de Panama, Franklin Delano Roosevelt, ont été prises les premières décisions qui ont abouti à la création de notre organisation, mon pays, fier de son attachement aux libertés civiques et de son respect pour les droits de l'homme, s'est senti étroitement solidaire de la grande œuvre de rédemption et de paix qu'il s'agissait d'accomplir et lui a prêté en toute occasion son concours le plus enthousiaste.

56. Nous avons célébré, il y a peu de temps, le dixième anniversaire de la signature de la Charte et je crois que nous avons lieu de nous féliciter sans réserve de la tâche que l'Organisation a réalisée au cours de cette période, bien qu'elle ait connu des moments difficiles, bien qu'elle ait été soumise à de dures épreuves et bien qu'elle ait dû faire face à des problèmes d'une ampleur et d'une complexité sans pareille, tels ceux qu'ont posés la guerre froide, l'agression, les révolutions politiques en diverses parties du monde, les conflits engendrés par le mouvement de libération des peuples coloniaux, enfin les vastes changements dans la structure politique, sociale et économique des nations.

57. Les activités auxquelles l'Organisation des Nations Unies s'est consacrée depuis sa fondation lui ont permis de prouver au monde qu'elle est, de toute évidence, le meilleur instrument qui permette d'éviter la guerre et de maintenir la paix entre les peuples. Son action à cet égard ne s'est pas cantonnée au domaine politique, mais elle s'est étendue à d'autres domaines ; l'Organisation a notamment entrepris d'élever le niveau de vie des peuples et de les préparer ainsi à l'autonomie de manière qu'ils puissent contribuer à leur tour à réaliser ses aspirations.

58. En effet, en même temps qu'elle prenait une attitude ferme contre l'agression, comme on l'a vu dans le cas de la Corée, et adoptait des mesures en faveur de la sécurité collective, du règlement pacifique de différends et de la défense efficace des droits de

l'homme, l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses divers organes, contribuait à résoudre les problèmes sociaux et économiques des peuples pauvres et insuffisamment développés. A cet égard, on peut dire qu'elle a exercé et continue à exercer une influence vraiment heureuse sur le sort de millions d'êtres humains dans les régions les plus reculées du monde.

59. L'œuvre de l'Organisation dans ce domaine a une valeur inestimable et révèle, chez ses créateurs, une profonde perspicacité et une remarquable vision de l'avenir. Ils ont certainement compris qu'il était vain d'espérer le règne de l'harmonie et de la paix entre les peuples tant qu'ils connaîtraient la misère, la faim, la maladie, la superstition et l'ignorance. Cette œuvre de l'Organisation, si elle n'a pas le caractère spectaculaire de son œuvre politique et si la presse ne lui fait pas autant de place, apporte néanmoins des avantages réels et immenses aux peuples puisqu'elle les prépare à un civisme constructif dans la liberté et le progrès. C'est par là qu'elle apporte la contribution la plus précieuse à la cause de la paix et des bonnes relations entre nations.

60. La République de Panama, en Etat démocratique et pacifique, respectueux de la dignité humaine, a toujours fondé ses relations internationales sur les principes de la justice et sur les règles de la bonne entente énoncés dans la Charte des Nations Unies. La preuve évidente de son adhésion sans réserves à des principes et à des buts si nobles, se trouve assurément dans les relations cordiales et la franche amitié qu'elle entretient non seulement avec les républiques sœurs de l'Amérique, mais avec tous les peuples du monde.

61. Il est, me semble-t-il, d'excellent augure que l'esprit d'harmonie et de compréhension qui a animé les récentes conférences internationales, et notamment celle de Genève, permette à l'Assemblée générale de tenir sa session actuelle dans un climat favorable. Nous pouvons ainsi espérer que nos travaux auront des résultats bienfaisants pour tous les peuples que nous représentons. Bien que nous ne soyons pas encore parvenus au désarmement général que nous appelons tous de nos vœux, il est incontestable que depuis quelque temps on a vu apparaître dans le monde un esprit de conciliation indispensable à tout progrès vers une paix stable. La méfiance et la crainte se dissipent. Nous sortons d'un cauchemar et nous nous sentons plus enclins à l'optimisme. La bonne volonté et la compréhension l'emportent.

62. Nombreux sont les problèmes délicats dont nous aurons à nous occuper au cours de cette session. Parmi tous ces problèmes, il convient, de l'avis de mon pays, de faire une place spéciale au désarmement, au contrôle des armes atomiques, à l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à l'admission de nouveaux Membres, nécessaire à l'universalité de l'Organisation, et enfin à la nomination d'une commission chargée d'étudier, avec la prudence voulue, les modifications et les amendements qu'il convient d'apporter à la Charte pour qu'elle corresponde mieux aux nécessités de l'heure. C'est en affrontant ces problèmes avec résolution et fermeté que nous réussirons le mieux à renforcer notre organisation, à augmenter les espoirs que nous avons tous mis en elle, à accroître son prestige et son autorité dans le monde.

63. La République de Panama garde intacte sa foi dans l'Organisation et dans les objectifs élevés qu'elle s'est fixés. Elle participe à l'œuvre d'entente et de concorde internationales que, par son action directe, l'Organisation a réalisée dans le domaine politique, social et économique, car elle considère qu'au cours de ces 10 années, l'Organisation des Nations Unies a accompli et continue d'accomplir sur le plan des réalisations immédiates une œuvre bienfaisante dont le monde entier profite et que personne ne peut ignorer.

64. Comme toute institution humaine, l'Organisation des Nations Unies a une vie et une vigueur qui lui sont propres. Il en est ainsi du fait de réactions diverses qui ne peuvent manquer de l'influencer, du fait de ses activités normales, enfin du fait de ses objectifs multiples. Il est normal que pour certains esprits critiques l'œuvre de l'Organisation paraisse quelquefois limitée. Il ne faut cependant pas oublier qu'elle essaie de trouver une solution à des problèmes extrêmement complexes, dont certains sont aussi vieux que le monde. C'est pour cette raison même qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance primordiale de la conscience internationale que les Nations Unies forgent actuellement en discutant publiquement et longuement les questions les plus difficiles, dont l'étude se poursuivait autrefois à huis clos. Sans aucun doute, cette conscience constitue une digue efficace contre l'emploi de la force pour résoudre les conflits entre Etats. Bien inspirée et constamment en état d'alerte, cette conscience internationale acquerra avec le temps un ascendant moral si grand et si irrésistible qu'aucune nation au monde n'osera en méconnaître l'importance.

65. La délégation du Panama déclare une fois de plus qu'elle est fermement décidée à collaborer avec le plus grand intérêt et le plus grand enthousiasme à l'accomplissement des tâches qui attendent l'Assemblée générale des Nations Unies. Aujourd'hui comme hier et comme demain, mon pays pense que tous les Membres de l'Organisation ont le devoir de lui garder leur foi et leur confiance et d'appuyer ses efforts en faveur de la coexistence harmonieuse des nations, de manière que les relations internationales soient fondées sur les principes élevés de la Charte, assurant ainsi à tous les peuples de la terre la paix, la justice et la liberté.

66. M. CHAMANDI (Yémen) [*traduit de l'anglais*] : C'est pour moi un plaisir d'apporter aux membres de cette assemblée le salut de mon pays. Nous espérons que la présente session de l'Assemblée renforcera la paix en trouvant une solution aux problèmes qui troublent encore la sécurité du monde et la tranquillité de centaines de millions d'êtres innocents qui l'habitent. La délégation du Yémen se félicite de compter parmi celles qui travaillent conjointement, par l'esprit et par les actes, à accomplir les commandements qu'on retrouve dans toutes les religions et dans toutes les consciences humaines et qui sont implicites dans toutes les législations. Nous croyons sincèrement que le plus sûr espoir de paix et les meilleures chances de succès résident dans le respect et l'application des principes de la Charte des Nations Unies, et je suis persuadé que toutes les délégations ici présentes partagent ma conviction.

67. Certains signes avant-coureurs de la paix sont apparus à l'horizon. Le monde les suit des yeux depuis que les quatre grandes puissances se sont réunies à Genève dans une atmosphère qui laissait bien augurer de l'avenir et de la stabilité de la paix mondiale. L'intérêt que tous les peuples ont porté à cette réunion et aux questions qui y ont été traitées impose aux quatre nations qui y ont pris part de grands devoirs et de

lourdes responsabilités envers l'humanité. Quant à nous tous, il n'est que juste que nous nous consacrions à ces devoirs et que nous partagions ces responsabilités. Aujourd'hui notre espoir est que la Conférence des quatre nations qui doit se tenir au mois d'octobre marque un progrès sensible vers la paix mondiale, le bien-être général de l'humanité et le règlement des problèmes mondiaux.

68. Pour l'humanité, et surtout pour l'humanité innocente, le principal et le meilleur des présages de paix est le résultat des discussions et des travaux de la Conférence internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, dont l'objet est d'améliorer les conditions de vie et de renforcer les facteurs de progrès. Nous espérons que cette conférence, et les réunions semblables qui la suivront, rendront possible, dans le domaine de l'énergie atomique, des échanges de connaissances plus désintéressés qui favoriseront certainement le bien-être de l'humanité.

69. Enfin, nous voudrions mentionner l'événement historique qui a retenu l'attention du monde entier : je veux dire la Conférence afro-asiatique qui a eu lieu cette année à Bandoung. Il est hors de doute que cette conférence a marqué une étape décisive de l'évolution politique et économique du monde. Plus de la moitié des habitants du globe ont envoyé des représentants pour examiner conjointement leurs affaires et celles du monde, non pas dans l'intention de constituer une troisième force, mais en tant que citoyens du monde, désespérés de voir l'humanité divisée en deux moitiés luttant pour se détruire. C'est pourquoi cette conférence n'a pas examiné les problèmes politiques, économiques et culturels des Etats participants, mais s'est préoccupée avant tout des problèmes mondiaux et des décisions à prendre pour les résoudre. Nous espérons donc que la conférence de Bandoung et celles qui la suivront serviront puissamment la cause de la paix et de la coopération entre les peuples.

70. La délégation du Yémen est heureuse d'être du nombre de celles qui appuient les propositions tendant à sauvegarder la paix et à limiter les armements mondiaux, à renforcer les principes de l'Organisation des Nations Unies, à soutenir sa Charte et à augmenter le nombre de ses Membres.

71. Il est tout naturel que ma délégation s'intéresse particulièrement aux problèmes afro-asiatiques dont l'Assemblée générale est saisie. Nous estimons qu'il est particulièrement important pour la paix mondiale que le problème de l'Irian occidental soit équitablement résolu ; nous espérons que le Gouvernement néerlandais pourra conclure avec le Gouvernement indonésien un accord qui apportera une solution compatible avec les intérêts du peuple indonésien et conforme à la Charte des Nations Unies.

72. En ce qui concerne le Maroc et l'Algérie, la délégation du Yémen espère également que la France, mère de la liberté et des droits de l'homme, s'inspirera de ces principes pour résoudre les problèmes de ces deux pays frères. Les problèmes du Maroc et de l'Algérie sont actuellement parmi les plus importants et les plus urgents qui se partagent l'attention et les soins de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement que l'Assemblée adoptera à la présente session une décision favorable, propre à restaurer la paix et à préserver les droits conférés par Dieu lui-même aux peuples africains.

73. Le problème de la Palestine continue à se poser. Un million d'êtres humains errent toujours, privés de foyer ; cet état de choses ne s'explique ni par l'exercice d'un droit ni par aucune raison légitime ; il vient de ce qu'un autre peuple est venu d'outre-mer s'installer dans le pays et l'occuper par la force, chassant ses habitants de leurs foyers et déclenchant ainsi une tragédie qui pèse lourdement sur la conscience du monde. Jusqu'à présent, le problème n'a pas reçu de solution. Les décisions des Nations Unies n'ont pas été exécutées. Au point où les choses en sont arrivées, le parti adverse a transféré sa capitale à Jérusalem, dont l'Organisation des Nations Unies avait décrété l'internationalisation. Ce même parti a également précisé qu'il ne permettrait pas aux réfugiés de regagner leur foyer.

74. Nous pensons que la dignité de cette organisation et la cause de la paix mondiale et de la justice exigent que nous prenions des mesures efficaces pour obtenir que soient exécutées les décisions prises par les Nations Unies à l'égard de cette région. Il est hors de doute que, si l'Organisation échoue dans cette mission, elle aura manqué à l'une de ses obligations les plus importantes. Son influence sera ébranlée et le respect qu'inspirent ses résolutions ne pourra que diminuer. Les hommes d'Etat qui se sont réunis à la Conférence afro-asiatique ont rappelé au monde l'existence de ce problème. Ils ont déclaré qu'ils défendraient les droits de la population arabe de Palestine ; ils ont demandé le respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Il ne faut pas oublier que les Arabes ne nourrissent de desseins agressifs contre aucune race ni aucune religion : au contraire, la religion islamique et la tradition arabe leur font un devoir d'honorer toutes les races et toutes les religions. Tout ce que nous demandons, en ce qui concerne la question palestinienne, c'est que soient respectés les droits des hommes et des nations ; c'est que la justice soit valable pour tous ; c'est que les Arabes de Palestine ne soient pas victimes de millions d'étrangers venus des quatre coins du monde à la conquête de ce qu'ils appellent "leur patrie".

75. Dans la péninsule Arabique, deux problèmes de quelque importance se posent : le premier est le problème de l'oasis de Buraïmi, que les parties au différend, le Royaume de l'Arabie saoudite et le Royaume-Uni, ont accepté de soumettre à l'arbitrage ; cette question n'est pas négligeable ; elle concerne l'intégrité du territoire arabe, particulièrement celle du Yémen. Nous espérons sincèrement que les deux parties se mettront d'accord sur un règlement équitable.

76. Le deuxième problème est celui que posent les neuf autres régions méridionales de la péninsule d'Arabie qui sont occupées par les forces britanniques. Il en est résulté de regrettables complications et des actes d'agression violents ; les forces britanniques ont ravagé de vastes territoires dans ces régions. Le Gouvernement du Yémen continue d'espérer que le Royaume-Uni et le Yémen pourront résoudre ce problème, par les voies diplomatiques, d'une manière propre à assurer la paix et la sécurité et à répondre aux espoirs de liberté conçus par les habitants de ces régions. Nous espérons sincèrement un règlement à l'amiable. Si notre espoir est déçu, nous présenterons le problème à l'Organisation des Nations Unies, convaincus que son examen par cette assemblée permettra d'aboutir à un accord équitable et satisfaisant.

77. Pour terminer, je souligne que le Yémen est animé du ferme et sincère désir de coopérer au maintien de la paix mondiale et de travailler au progrès, au

développement économique et au relèvement du niveau de vie. Pour cela, nous espérons beaucoup de l'Organisation des Nations Unies et de son programme d'assistance technique.

78. Je prie Dieu qu'Il nous inspire, dans toutes nos délibérations, une décision équitable et conforme à l'intérêt de l'humanité.

79. M. SILES ZUAZO (Bolivie) [*traduit de l'espagnol*] : Qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser au président Eisenhower, au nom du peuple et du Gouvernement boliviens, les vœux les plus sincères de prompt rétablissement.

80. La dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit sous des auspices favorables. Les jours de luttes sanglantes et d'amères vicissitudes sont du domaine du passé. Des signes de paix apparaissent à l'horizon. La planète cesse peu à peu d'être le théâtre où les rivalités s'affrontent en querelles fratricides. Le désir de tranquillité, l'aspiration à vivre sans crainte, qui constitue l'un des ressorts psychologiques les plus puissants de notre espèce, l'emportent sur les appels tumultueux et intéressés qui invitaient au sacrifice suprême dans une nouvelle tragédie.

81. Le spectacle de cette harmonie qui donne au monde des raisons d'espérer confère une singulière importance aux délibérations de cette session de l'Assemblée. Plus de 20 années de guerre, de crises et d'hécatombes avaient semé le scepticisme dans le cœur des foules. On pensait à la paix comme à une perspective lointaine et l'échec des tentatives du passé pour réaliser l'entente entre les grandes puissances confirmait les tristes doutes des pessimistes. Pendant de nombreuses années, presque tous les secteurs de l'opinion publique étaient hantés par cette idée lugubre que la guerre était notre destin et l'on pensait que nous ne pourrions échapper au cycle dantesque des immolations périodiques et de la misère sans fin.

82. En fait, l'histoire de l'Organisation des Nations Unies a été une longue suite d'incidents, de conflits et de querelles qui ont tenu l'humanité en haleine au bord de l'abîme. Notre organisation est née d'une alliance de guerre et d'un désir ardent de paix. Mais la mauvaise graine des dissensions a germé sur l'édifice de la victoire militaire obtenue par les efforts étroitement conjugués de tous les peuples démocratiques et, au lieu de la paix à laquelle on aspirait désespérément dans les tranchées, nous dûmes subir la torture de la course aux armements et de l'inquiétude permanente. La Corée, point névralgique, nous a menés au bord même du désastre universel. L'Indochine, danger non moins grand que la Corée, est venue menacer le faible édifice de la paix. Quant à Formose, elle connut des heures d'alerte qui semblaient préluder à un choc inévitable. Les échos guerriers se répercutaient de toutes parts, si bien que le règne de la conciliation que nous avaient promis les hommes d'Etat qui ont fondé l'Organisation des Nations Unies n'était plus qu'une frêle espérance.

83. Mais il y a toujours chez l'homme des réserves morales, qui, lorsqu'on y fait appel, étouffent les tentations de l'instinct. Aux pires moments de l'histoire, lorsque le patrimoine de la civilisation paraissait sur le point de sombrer, la voix de la raison a mis un frein aux mouvements impulsifs et rendu la sérénité aux esprits. Au moment même où nous nous laissions tous aller aux prédictions les plus sombres, des signes sont apparus, qui pouvaient modifier le tableau de la politique contemporaine. Dans un monde livré au découragement le plus navrant, voici que l'espérance commence à luire. L'humanité, qui n'a pas perdu ses vertus, va pouvoir réaliser ses songes les plus ambitieux.

84. En 1953 déjà, à cette même tribune, nous avions entendu le président Eisenhower inviter toutes les nations, au nom du peuple américain, à utiliser à des fins pacifiques la puissance démoniaque des atomes déchaînés [*470ème séance*]. Cette initiative du représentant du peuple américain a marqué le début de ce que nous pourrions appeler le dégel de la politique internationale. Dès le moment où ses paroles ont résonné sous toutes les latitudes, il était prouvé qu'un dialogue serein était possible entre les puissances. Lentement, au rythme particulier aux grandes idées, le mouvement pour la concorde universelle a gagné ses premiers combats jusqu'à conquérir toutes les consciences. La division du monde en clans qui ne pouvaient s'approcher que pour s'invectiver a commencé à s'atténuer et par-dessus les barrières qui séparaient les hommes les uns des autres une conversation amicale s'est engagée.

85. La conférence qui a récemment réuni les représentants des quatre grandes puissances à Genève n'est pas un fait isolé, une sorte de caprice soudain que rien n'explique et sans prolongement dans la géographie et la politique mondiales. Le règlement de l'affaire d'Indochine qui a cicatrisé une blessure, l'échange de délégations syndicales entre l'est et l'ouest de l'Europe, les visites d'éminents hommes d'Etat occidentaux en Union soviétique et d'économistes russes aux Etats-Unis d'Amérique, enfin la présence des chefs soviétiques dans des pays avec lesquels ils avaient eu, en d'autres temps, des controverses acharnées, ont créé le climat indispensable qui a permis aux représentants qualifiés des grandes puissances de se rencontrer pour examiner sans passion les problèmes mondiaux. Genève n'est guère qu'une indication, un pronostic que seul l'avenir pourra confirmer, une tendance qui pourrait finir par s'affirmer avec la vigueur d'un fait durable.

86. L'accroissement énorme des dépenses de guerre et les possibilités infinies de destruction qu'ouvrent les armes atomiques ont fait des conflagrations totales une menace certaine pour tous. Derrière la bombe à l'hydrogène il y a le suicide collectif. Il n'y a ni rivalité, ni aspiration à l'hégémonie, ni doctrine politique qui puisse justifier un risque aussi démesuré. Périr ou s'entendre, tel est le suprême dilemme qui se pose maintenant au genre humain. Toutes les notions que notre imagination a conçues, tous les sentiments nés de notre angoisse, toutes les aspirations de notre esprit s'arrêtent confondues devant cette vision spectrale qui annonce la disparition de l'humanité si nous osions déchaîner les forces maintenant découvertes de la nature.

87. Pour les petits pays, dont le monde est principalement constitué, les signes de paix qui se manifestent sont de bon augure. C'est nous, les petits pays, qui avons payé, par nos déceptions, les frais de la guerre. Pendant que les armées se livrent bataille, le prix de nos matières premières baisse ou demeure stationnaire et l'arrêt du courant normal des échanges fait disparaître toute possibilité de progrès. Lorsque la paix, annoncée par de brillants augures, vient enfin, nous constatons que le monde promis n'existe pas parce que, sur la terre naguère rouge de sang, flottent de nouveau les nuages des dissensions et leurs sinistres présages. Pour nous, il n'est pas de progrès sans paix.

88. A l'heure où l'idée de désarmement fait son chemin, nous devons formuler l'espoir que les négociations qui se déroulent entre les grandes puissances contribueront, non seulement à mettre un frein aux dépenses de guerre excessives, mais aussi, dans une large mesure, à encourager l'utilisation pacifique des prodigieuses découvertes scientifiques de ces dernières années. L'atome contient un danger infernal, mais il contient aussi une promesse de vie et de prospérité, à condition que nous sachions le mettre au service des aspirations les plus nobles de l'humanité et il est le reflet de la condition humaine elle-même dans ses projections d'ombre et de lumière. Ceux qui ont maîtrisé l'énergie nucléaire ont le devoir impérieux, inévitable, de rendre plus intense la lumière créatrice de la paix et de faire disparaître l'ombre funeste de la guerre.

89. Mais il ne faudrait pas croire que l'entente entre les grandes puissances soit une sorte de formule magique qui puisse résoudre tous les problèmes de l'humanité. En raisonnant de la sorte, on céderait à un optimisme excessif. Pour être véritable, le désarmement que l'on envisage doit s'étendre à tous les pays. Nos succès seraient bien limités si seuls les pays les plus puissants renonçaient à la politique d'armement. Les petites nations doivent aussi manifester leur désir de paix en diminuant leurs forces militaires et en résistant à leur tendance stérile à remplir les arsenaux.

90. Ces dernières années, quelques petits Etats, cédant à la psychose de guerre, ont eu une tendance marquée à augmenter leurs forces armées et à accumuler les armements. La paix mondiale s'en est trouvée menacée car la possession de trop nombreux instruments de guerre crée une mentalité agressive et fait peser une lourde charge sur les peuples qui doivent en assumer les frais. Bien des espoirs de progrès et d'amélioration de la condition humaine ont dû être sacrifiés dans les pays insuffisamment développés à cette manie déraisonnable. On a préféré les canons aux instruments de travail, triste paradoxe pour des peuples qui n'ont ni vivres pour assouvir leur faim séculaire, ni lumière pour dissiper les ténèbres de l'esprit. L'accroissement de la puissance militaire contribue d'autre part à renforcer les castes et à favoriser les tendances contraires aux régimes démocratiques, surtout dans les régions qui ne peuvent compter, dans leur lutte contre la force, sur le ressort moral que procurent une longue éducation politique ou de solides traditions civiques.

91. La délégation bolivienne estime que les pays insuffisamment développés devraient réduire et limiter leurs forces militaires et leurs armements; le moment venu, elle présentera à l'Assemblée générale une motion précise dans ce sens. Ce faisant, nous sommes guidés par le seul désir sincère de contribuer au maintien de la tranquillité internationale et d'apporter le progrès aux pays dont les tragédies et les déchirements ont, plus d'une fois, mis en danger la paix mondiale. Si, comme on l'a souvent affirmé, la paix est indivisible, il ne faut pas oublier de l'assurer sous toutes les latitudes.

92. Mais une paix sans transformations politiques ne serait qu'une victoire incomplète pour ceux qui considèrent le progrès humain comme la condition préalable de tout effort sincère de réconciliation. Au cours de ces dernières années, nous avons vu sévir, surtout dans les pays qui n'ont pu jusqu'ici se développer pleinement, une véritable épidémie de régimes minoritaires qui ont étouffé, par l'exercice de la force militaire, les formes les plus élémentaires de coexistence entre les hommes d'une même nation. Si nous nous dirigeons vers la coexistence pacifique entre les divers systèmes politiques qui existent aujourd'hui, il est logique d'espérer que nous nous rapprochons en même temps de la coexistence entre citoyens, groupes et classes qui constituent une même nation. Une paix sans justice sociale, rongée par le poison amer de l'absolutisme, serait un défi délibérément lancé à tant de peuples qui, du fond de leur angoisse, appellent la rédemption de l'humanité. Les libérer de la crainte, c'est le moins que nous puissions faire pour tous ceux qui ont placé leurs espérances dans nos débats.

93. Parmi les problèmes qui font obstacle à la coexistence pacifique des hommes, nous trouvons le désir de liberté des peuples coloniaux. Pendant 15 ans, le peuple bolivien a lutté pour sa liberté; quand il l'a enfin obtenue, ses forces vitales étaient si diminuées que son relèvement a été difficile. Ceci se passait il y a plus d'un siècle, à une époque où l'esclavage était encore admis dans certains pays. Mais au XXème siècle, alors que dans deux conflits mondiaux les hommes d'Etat des grandes puissances ont justifié leur action militaire en invoquant les grands idéaux de l'humanité qu'ils ont proclamés dans la Charte des Nations Unies, le temps est venu de transformer ces idéaux en réalité, sans effusion de sang et sans haine, et sans entraver le progrès des pays retardés par l'ignorance.

94. Les pays insuffisamment développés, et notamment la Bolivie, se trouvent à l'heure actuelle dans une situation qui devrait retenir tout spécialement l'attention des différents organes de l'Organisation des Nations Unies. Ne voulant pas me borner à de simples généralités, je vais citer quelques exemples concrets que nous fournit l'Amérique latine.

95. La dernière étude sur la situation en Amérique latine qu'a préparée le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL)[1] contient des renseignements précieux pour qui veut se rendre compte de la situation économique dans cette région vaste et pleine de possibilités. Entre 1952 et 1954, le taux des investissements est tombé de 17 pour 100 à 14,9 pour 100. Dans un groupe de pays d'Amérique latine, les termes de l'échange sont passés de 110 en 1951 à 92 en 1954. Les importations de biens d'équipement, qui représentaient, en 1940, 40 pour 100 des nos importations totales, n'en représentent plus maintenant que 37,5 pour 100. En 1954, 96 millions de dollars étrangers ont été investis en Amérique latine, mais les sorties de capitaux au titre des intérêts, des dividendes et de l'amortissement se sont élevées à 630 millions de dollars. Tout ceci fait que le revenu par habitant a augmenté de 1,5 pour 100. Si l'on rapproche ce chiffre de l'augmentation de 2 pour 100 enregistrée en 1954 aux Etats-Unis, on constate que l'écart entre les pays industrialisés et les pays moins développés, loin d'être en voie de diminution, augmente au contraire dangereusement.

96. Le retard des pays peu développés est un danger et une menace constante pour le monde entier. La paix à laquelle nos aspirons et que nous commençons à entrevoir coïnciderait avec une crise de proportions incalculables si l'économie mondiale continuait à être injustement divisée par la ligne qui sépare les nations

[1] *Estudio Economico de America Latina, 1954*, publication des Nations Unies, numéro de vente: 1955.II.G.1; publiée en espagnol et en anglais seulement.

en deux groupes de richesse et de puissance inégales. Comme la paix, la prospérité est indivisible et si la misère et l'ignorance continuent à sévir dans les pays insuffisamment développés, on verra se produire dans le système économique des pays industriels l'explosion inévitable dans tout mécanisme qui ne comporte pas de soupape de sûreté. Ce n'est pas par simple esprit de solidarité qu'il faut aider de toute urgence les nations déshéritées à s'engager sur la voie du progrès. Pour parler franc, c'est le maintien même de la stabilité internationale qui est en cause. Une seule alternative existe dans les circonstances actuelles : ou bien nous travaillons à assurer le développement de la vaste famille des peuples encore tenus à l'écart des conquêtes de la civilisation, ou bien nous sombrons dans un désastre économique capable d'ébranler les fondements mêmes de toute l'organisation mondiale.

97. Les représentants des grandes puissances nous ont déclaré, une fois de plus, qu'il était indispensable de trouver une solution au problème de la réunification de l'Allemagne; on nous a même dit que le désarmement serait une chimère, si la division actuelle persistait. De même la paix, la paix sociale à laquelle les peuples de l'univers aspirent, sera elle aussi une chimère si l'on laisse subsister le gouffre qui sépare les pays qui possèdent tous les instruments du développement économique et les autres, les plus nombreux, qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour jouir pleinement des bienfaits de la civilisation. Il est aussi essentiel, pour les pays insuffisamment développés, de trouver le moyen de mettre fin à cette division dont souffre la famille humaine, que pour les grandes nations de réaliser l'unité de l'Allemagne.

98. Heureusement, nous avons eu récemment des indices concrets d'une meilleure compréhension du problème, qui permettent d'espérer une solution heureuse dans un avenir proche. Le président Eisenhower a manifesté en termes catégoriques son désir de faire bénéficier les pays sous-développés des énormes économies qu'il serait possible de réaliser si l'on arrêtait la course aux armements. M. Faure, président du Conseil français, a fait une proposition plus précise lorsqu'il a suggéré la création d'un fonds international chargé d'étudier les projets d'investissements dans les pays dont le développement économique doit être accéléré. Les pays industriels d'Europe et d'Amérique du Nord ont des ressources abondantes et variées; s'ils appliquaient une saine politique de solidarité internationale, s'ils comprenaient leurs propres intérêts, ces ressources aideraient bien des régions du monde à rattraper leur retard. Le Fonds monétaire international a annoncé que la reconstruction de l'Europe était terminée. Si nous interprétons cette déclaration comme il convient de le faire, il faut rappeler maintenant que les pays de l'Europe, qui ont consacré jusqu'ici tous leurs soins et leurs efforts à restaurer les régions dévastées par le dernier conflit mondial, doivent maintenant regarder par-delà les océans et aider ceux qui n'ont pas encore pu jouir pleinement d'une existence civilisée.

99. Ce raisonnement n'est pas dicté par des aspirations nationales égoïstes ou par un patriotisme offensé. La Bolivie a bénéficié de concours et de témoignages de solidarité répétés et en nombre croissant. Alors que nous entreprenions la rude tâche qu'est l'édification d'une nation, des pays amis ne nous ont pas marchandé les messages de sympathie et les déclarations de confiance en nos idéaux. Mais ces manifestations, dont nous savons reconnaître la noblesse, ne nous suffisent pas et ne nous permettent pas de résoudre tous nos problèmes. L'assistance et l'aide sporadiques aux pays sous-développés doivent être maintenant le résultat d'une foi dynamique, elles doivent faire partie d'un code international de notre époque. Ce qu'il faut ce ne sont pas des initiatives isolées, quelle qu'en soit la valeur d'exemple, mais une croisade qui mobilise dans les proportions que commande l'équité l'énorme potentiel dont disposent les pays les plus puissants du monde. Une proposition tendant à recommander aux puissances industrielles de consacrer au développement du reste de l'humanité les économies que permettrait de réaliser la diminution des dépenses de guerre, serait la pierre angulaire de cet édifice que nous devons nous attacher à bâtir.

100. J'ai déjà dit que la Bolivie était un pays heureux, parce que son peuple, libéré désormais du joug féodal, a bénéficié d'une bienfaisante solidarité internationale. Cependant, les perspectives qu'ouvre au monde l'apparition de symptômes de paix doivent permettre à cette solidarité dont nous avons bénéficié de s'intensifier et de se diversifier de manière à répondre aux exigences de la nouvelle situation internationale. Il est bon semble-t-il, à l'heure où nous nous trouvons à un tournant de l'histoire des peuples, de dresser un bref bilan de l'assistance que la Bolivie a reçue et d'indiquer comment cette assistance pourrait être rendue plus efficace et plus importante.

101. La Bolivie, comme tous les pays qu'a fait vibrer l'ardeur féconde de la révolution, connaît en ce moment un déséquilibre économique qui, pour être passager, n'en est pas moins inquiétant. Le mouvement révolutionnaire qui a abattu la vieille structure sociale a coïncidé avec la chute des prix des minéraux sur les marchés mondiaux. Deux tendances contradictoires se sont manifestées dans l'économie nationale. D'une part, la consommation des masses a augmenté avec une rapidité inattendue par suite de l'intégration dans l'économie monétaire des populations rurales, jadis asservies et leur a permis de se procurer divers articles manufacturés, de mieux se nourrir et de mieux se vêtir. D'autre part, au regard de l'augmentation de la consommation, on assistait à une diminution, légère mais significative, du taux des investissements. Notre pays, privé de ressources en devises par suite de la baisse des prix des minéraux, n'a pu capitaliser comme il convenait, car il aurait infligé une déception injustifiée aux espoirs de son peuple.

102. De cet écart entre la consommation, expression des désirs légitimes de l'homme, et les investissements, freinés par la tendance défavorable des prix sur les marchés extérieurs, est né le cycle inflationniste dont souffre actuellement la Bolivie. L'assistance bienfaisante du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a permis de maintenir la consommation bolivienne au niveau auquel l'avait brusquement porté la révolution. Par des concours répétés, le Gouvernement américain nous a permis de nous procurer les denrées alimentaires que nos avoirs en devises ne nous auraient pas permis d'acheter en des quantités proportionnées aux besoins du pays. En 1954, nous avons reçu des denrées alimentaires et des articles divers d'une valeur de 13 millions de dollars. En 1955, le Gouvernement américain nous a octroyé 25 millions de dollars.

103. Dans le domaine des recherches scientifiques et des techniques modernes — éléments indispensables au renforcement de la production — le Gouvernement des

Etats-Unis nous a aidés en nous prêtant le concours de ses divers organismes spécialisés. Les organismes relevant du Point IV introduisent actuellement en Bolivie des cultures nouvelles, des méthodes, inconnues jusqu'ici, de lutte contre les calamités naturelles, enfin des méthodes agricoles perfectionnées. Dans la lutte imposée pour les maladies qui épuisent nos populations, les experts américains, avec le concours du peuple bolivien, ont livré de glorieuses batailles qui permettent d'espérer une vigueur et un bien-être plus grand pour toutes les malheureuses victimes des maladies.

104. Le développement de la Bolivie, tout comme celui de nombreux autres pays, dépend inévitablement de l'accroissement du taux des investissements. Pendant l'année en cours, nous n'avons pu affecter à la formation de capital que 12 pour 100 à peine de notre produit national probable. Pour comprendre à quel point ce chiffre est insuffisant, il suffit d'indiquer que les vieilles nations, qui depuis des siècles sont engagées dans la voie du progrès, consacrent à des investissements productifs plus de 15 pour 100 de leur produit national. La consommation continuera d'augmenter en Bolivie et augmentera avec l'extrême diversité des besoins de ceux qui n'ont accédé que depuis peu à la dignité humaine. Notre production ne pourra augmenter avec toute la rapidité voulue et nos ressources en devises étrangères demeureront peu importantes dans l'avenir immédiat, car rien ne nous permet d'espérer un relèvement des prix des minéraux.

105. Une expérience déjà ancienne étayée sur des faits établis nous enseigne que le développement des peuples arriérés est impossible sans investissements de l'étranger. Tous les pays parvenus au sommet du progrès ont fait appel à des capitaux étrangers pour accélérer leur développement. Quel que fût leur régime politique, les moyens techniques et les ressources provenant de l'étranger ont été l'un des éléments essentiels de leur développement. L'augmentation des investissements étrangers est une nécessité urgente et inéluctable pour l'Amérique latine. Si cela est vrai pour tous les pays de la région, cela l'est surtout pour la Bolivie parce que nous ne disposons pas des capitaux indispensables pour augmenter les possibilités de travail et donner à notre peuple, qui a maintenant accédé à la civilisation, le niveau de vie qu'il réclame.

106. Il faut cependant que les investissements étrangers dans les pays sous-développés tiennent compte à l'avenir de certaines lois qu'exigent la dignité nationale et le nivellement économique imposé par notre époque. L'ère des investissements à caractère colonialiste, où il s'agissait d'obtenir un rendement facile sans regarder aux moyens, est révolue à tout jamais. A l'heure actuelle, les investissements doivent respecter certains principes d'équité. L'apport de capital étranger doit être fonction de la confiance qu'inspirent les pays bénéficiaires et des garanties qu'ils offrent; les capitaux étrangers doivent contribuer à diversifier l'économie des pays où ils sont investis et aider les populations à accéder à une vie digne. Ces principes ont été si bien compris que les services techniques de l'Organisation des Nations Unies les ont énoncés, sans la moindre réserve, dans certains de leurs documents les plus récents.

107. Il semble heureusement que les bailleurs de fonds ont saisi l'esprit des temps nouveaux et s'efforcent de se conformer scrupuleusement aux préceptes de notre époque. On en a eu récemment une preuve, en Bolivie, lors de la conclusion d'un accord entre le Gouvernement bolivien et une entreprise américaine d'exploitation de gisements aurifères. Aux termes de cet accord, l'Etat bolivien bénéficiera de redevances et de participations qui représenteront plus de 50 pour 100 des bénéfices procurés par l'exploitation des gisements. Des dispositions explicites et détaillées prévoient le réinvestissement des bénéfices, le versement de salaires avantageux aux travailleurs et un contrôle strict de l'Etat. Il y a place en Bolivie pour des investissements faits dans ces conditions. Depuis que le monopole des industries minières qui soumettait notre pays au bon vouloir de trois magnats absentéistes a été brisé et que les masses rurales ont été libérées du joug féodal, les obstacles qui s'opposaient aux investissements de capitaux et à la diversification de l'économie ont disparu.

108. L'avenir offre de remarquables possibilités d'expansion à l'assistance technique fournie par les Nations Unies. La plus importante des organisations internationales ne peut demeurer indifférente au mouvement de coexistence et de solidarité qui s'esquisse à l'horizon et auquel tous les peuples auront à participer. Pour la mise en œuvre des programmes d'assistance technique, il est nécessaire d'établir un ordre de priorité afin de favoriser avant tout les pays dans lesquels la grande masse de la population peut tirer bénéfice de la richesse nationale et constitue le facteur prédominant de la vie publique.

109. L'assistance technique ne peut pas être envisagée dans l'abstrait, comme si elle pouvait être valable pour n'importe quelle région du monde ou donner des résultats satisfaisants sous n'importe quel régime politique. Lorsque la majorité de la population est tenue à l'écart, isolée par une barrière de mépris, lorsqu'un abîme de suspicions, qui vont parfois jusqu'à la lutte ouverte, sépare les gouvernants de l'opinion publique, l'aide qu'apportent les experts, les conseils qu'ils donnent, se perdent au milieu des rivalités d'intérêts. L'assistance technique doit être indirectement un instrument de progrès démocratique. Une initiative de cette importance ne se concevrait pas si elle ne devait, autant qu'à l'essor économique, contribuer dans les pays sous-développés à l'extension du respect de la dignité humaine et au progrès politique.

110. En Bolivie, l'assistance technique donne des résultats particulièrement heureux depuis que la révolution du 9 avril 1952 a rendu possibles les efforts tendant à développer et à diversifier l'économie nationale. Jusqu'à cette date, les conceptions et les enseignements d'experts de l'assistance technique internationale étaient uniquement des espoirs généreux se heurtant à l'incompréhension. Désormais, l'assistance technique est véritablement intégrée au pays et déjà on peut en percevoir les résultats positifs.

111. Les experts des Nations Unies ont participé à la réorganisation du Ministère des finances et recommandé l'adoption de normes modernes pour l'établissement du budget national. Le régime fiscal a été simplifié. Dans le domaine de l'administration publique, les travaux des experts internationaux, auxquels certains de nos meilleurs fonctionnaires ont prêté leur concours, ont abouti à l'élaboration d'un projet de loi sur la fonction publique qui accorde aux agents du gouvernement la dignité et la sécurité auxquelles ils ont droit et améliore le fonctionnement des services publics. Les problèmes économiques posés par l'industrie et la réforme agraire et la nécessité de planifier le développement de l'économie rurale, ont retenu toute

l'attention des experts chargés de l'assistance technique. En ce qui concerne l'instruction publique, l'assistance technique s'est employée à moderniser l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire et, en accord avec les départements intéressés du Gouvernement bolivien, a mis à exécution la loi de réforme de l'enseignement.

112. Nous devons une gratitude toute spéciale aux fonctionnaires qui ont successivement exercé la direction des activités d'assistance technique en Bolivie. M. Goodrich a dirigé l'exécution des premiers projets de l'Organisation des Nations Unies dans notre pays avec un tact et une compétence que nous avons tous admirés. Son successeur, M. Carlsson, a mis au service de l'œuvre entreprise sa grande expérience et ses dons certains de sagacité. Enfin, M. Oropeza Castillo, chef actuel de la mission, a su exercer ses capacités manifestes d'administrateur avec une souplesse qui est pour beaucoup dans le succès de l'assistance technique en Bolivie.

113. En dépit des résultats obtenus grâce à l'assistance technique, le développement des pays bénéficiaires nécessite l'intervention d'autres stimulants d'origine internationale. Les experts jouent un rôle de premier plan dans la solution de nombreux problèmes, mais leur action n'a par définition qu'une portée limitée puisque le progrès exige, outre un personnel compétent, des machines et un équipement qui permettent d'exploiter les ressources. Les Nations Unies doivent faire en sorte, par l'entremise des institutions spécialisées, que les pays sous-développés puissent disposer des instruments modernes de production que l'évolution technique a multipliés dans les régions industrialisées.

114. C'est de ce principe général que s'inspire le projet de création d'un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Il s'agit, d'après les documents s'y rapportant, d'instituer un organisme qui procure gratuitement aux pays sous-développés les moyens dont ils ont besoin pour accélérer leur développement. Il existe dans le monde quelques pays, dont la Bolivie, qui, en raison de leur émancipation sociale récente, n'ont pas les disponibilités nécessaires pour faire appel dans la mesure correspondant à leurs besoins au crédit international, puisque cela suppose, conformément aux règles acceptées à cet égard, le paiement d'intérêts et d'annuités, si minime qu'en soit le montant. Nous vivons à une époque qui se caractérise notamment par l'accession de nombreuses populations, hier encore opprimées, aux formes supérieures de la vie politique. En fait, presque toutes les régions sous-développées connaissent en ce moment cette évolution prometteuse. De grandes masses d'êtres humains commencent à jouir effectivement de droits politiques et à réclamer activement l'élévation de leur niveau de vie. De généreux idéaux révolutionnaires imposent aux gouvernements des pays où la justice a acquis droit de cité, une politique favorable aux aspirations de la masse. C'est précisément à cause de cette politique qu'il ne leur reste que des ressources modiques pour s'adresser au crédit extérieur. Voilà pourquoi le fonds spécial offre une possibilité exceptionnelle de résoudre le problème du développement économique sans porter préjudice aux droits sociaux des populations.

115. Le fonds spécial doit commencer ses opérations dans le plus bref délai. Les rapports des experts chargés d'en étudier les divers aspects autorisent un optimisme raisonnable. Néanmoins, quelques observations semblent s'imposer qui permettront d'écarter certains obstacles ou de combler certaines lacunes dont l'existence risquerait de compromettre sérieusement l'efficacité du fonds spécial. La somme de 250 millions de dollars envisagée pour le fonds apparaît insuffisante au regard des nouvelles perspectives internationales et des conceptions qui se font jour en matière de coopération internationale. La résolution [*822(IX)*] par laquelle l'Assemblée générale a demandé aux gouvernements "de réexaminer leur attitude en ce qui concerne l'appui matériel qu'ils seraient prêts à fournir à un fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, compte tenu des modifications de la situation internationale", répond sur ce plan à un sens très vif de la justice et paraît remarquablement appropriée.

116. De toute manière, le fonds doit commencer ses opérations avant même d'avoir reçu la totalité des apports prévus. A cet égard, la proposition présentée à l'une des récentes séances du Sous-Comité de la Commission du désarmement par la délégation française [*DC/SC.1/27*] aiderait de façon décisive à surmonter les difficultés qui se présentent; il s'agit d'affecter le montant des économies résultant de la diminution des dépenses militaires à un fonds international d'aide et de développement mutuels et, d'autre part, d'utiliser ces crédits dans les pays d'origine de manière que les nations sous-développées puissent y acquérir des biens d'équipement. Cette proposition est extrêmement judicieuse et s'inspire du plus élémentaire bon sens. En effet, si les économies qui résulteront de la réduction des dépenses militaires sont versées au fonds, on évitera le danger de dépression que ferait courir un arrêt brusque de la production aux fins de la défense.

117. Etant donné les buts généraux du fonds, chaque pays ne devrait disposer que d'une voix puisqu'il s'agit d'une coopérative internationale plutôt que d'un organisme financier au sens traditionnel du terme. Cet organisme devra s'efforcer d'assurer un équilibre satisfaisant entre les donations proprement dites et les prêts puisque les projets des experts qui ont étudié sa création prévoient également ce mode de financement. De toute manière, de par ses modalités de fonctionnement, le fonds est l'instrument pratique qui doit garantir l'équilibre dans la nouvelle phase de la vie du monde, par une affectation judicieuse des ressources excédentaires aux régions dont le développement économique n'est pas une simple aspiration mais une nécessité urgente.

118. Le moment est venu de donner plus d'importance à certaines institutions qui dépendent de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), par exemple, qui, malgré son œuvre remarquable dans les domaines de l'assistance et des soins aux enfants ou de la lutte contre les maladies endémiques, ne bénéficie pas d'apports financiers suffisants. Il conviendrait d'étudier des formules concrètes prévoyant une échelle de contributions en faveur de cet organisme. La lutte contre la malnutrition, la maladie et en faveur de l'enfance abandonnée est tout aussi importante que n'importe quel projet ambitieux de développement économique.

119. L'aide internationale dont bénéficient les pays sous-développés de la part de l'Organisation des Nations Unies ou des gouvernements étrangers, même si elle avait l'ampleur et le caractère qu'exige la situation nouvelle que nous commençons à connaître, sera vaine si les efforts des grandes puissances ne visent pas, dès maintenant, à rétablir les relations commerciales entre les diverses régions du monde. Le com-

merce est indubitablement un facteur de paix parce qu'il suscite la confiance et favorise une compréhension mutuelle qui dissipe les craintes.

120. Du point de vue des pays peu développés, on pourrait ajouter que l'échange par les grandes puissances des marchandises destinées à un usage pacifique contribuera au progrès dans toutes les parties du monde, puisque si, à l'heure actuelle, de nombreuses ressources ne sont pas mises en valeur, c'est que l'on manque de débouchés sur des marchés que ferment des barrières politiques ou des réglementations douanières ou monétaires trop rigoureuses. En même temps qu'il favorisera une extraordinaire activité économique, le rétablissement des échanges commerciaux dans le monde entier contribuera à compléter, peut-être à rendre inutile dans un avenir moins éloigné qu'on ne pourrait le supposer ou, en tout cas, à réduire le volume énorme de l'assistance et de l'aide financière dont les pays sous-développés ont actuellement besoin.

121. Malgré toutes les difficultés inhérentes à toute grande œuvre, la démocratie ne cesse de faire des progrès en Bolivie. Notre pays accomplit actuellement des efforts gigantesques afin d'aborder les temps nouveaux avec sérénité et confiance. Nous avons libéré de l'oppression féodale 2 millions de paysans qui, depuis l'ère abominable du colonialisme, menaient une vie arriérée et sans espoir. Ces paysans participent maintenant sans timidité comme sans forfanterie à la vie politique et économique du pays. Avec ce sens des responsabilités que seuls possèdent les peuples qui ont obtenu la reconnaissance de leurs droits, ils organisent un système de production qui, à l'égalitarisme social, ajoutera bientôt les fruits du progrès économique.

122. On ne voit plus planer sur le destin de la Bolivie l'ombre fatidique de l'impérialisme minier qui durant de longues années a livré le pays au caprice de quelques-uns. Nous avons cessé d'être une factorerie sans défense pour certains capitaux ligués en vue de monopoliser quelques-unes des richesses les plus précieuses de la terre et d'asservir les peuples qui les produisent. Pour la première fois dans notre histoire, nous sommes une nation souveraine et nous ne sommes plus des marionnettes livrées à la cupidité. Sur les ruines des ambitions de ceux qui prédisaient le désastre parce qu'ils nous tenaient pour incapables de résoudre nos problèmes, a surgi une Bolivie vigoureuse qui surveille et met en valeur ses ressources naturelles.

123. Deux mesures essentielles — la réforme agraire et la nationalisation des grandes mines — ont servi de ciment à la démocratie bolivienne. Nous ne croyons pas que l'avilissement de la population ou l'asservissement à des intérêts privés et égoïstes permettent à la démocratie de prospérer. Pour que les citoyens soient libres, il faut que les richesses appartiennent à tous et que la souveraineté nationale ne soit pas une formule creuse. La démocratie n'a jamais été compatible avec les formes habiles mais cruelles de l'esclavage ni avec l'humiliation nationale.

124. Cependant, il ne faut pas croire que nous nous laissions aller à interpréter de façon purement positiviste le système démocratique. Nous savons que la culture est l'une des conditions requises pour que les hommes puissent jouir de leurs droits et, animés d'un civisme éclairé, modeler les institutions nationales. Afin que l'instruction ne soit plus le monopole des classes privilégiées et devienne le patrimoine de ceux qui, hier encore, étaient méprisés et asservis, nous avons créé des écoles jusque dans les régions les plus reculées du pays. Depuis le triomphe de notre révolution, nous avons fondé 2.000 établissements d'enseignement rural et une réforme de l'enseignement permettra aux masses d'accéder rapidement aux études supérieures et techniques.

125. Notre mouvement populaire est arrivé au pouvoir sous le signe de la concorde entre tous les Boliviens. Nous ne nous sommes pas livrés à des représailles honteuses, nous n'avons pas donné au monde le spectacle barbare des fusillades et des violences qui ont entaché de misère spirituelle d'autres révolutions dans des pays peu évolués. Nous enfouissons au tréfonds de nos âmes et de nos esprits le souvenir des persécutions que nous avons subies; à l'heure de la victoire nous n'avons été inspirés que par l'idéal qui nous commandait d'organiser la démocratie. Les groupes vaincus, trompés par les souvenirs d'un passé où la rébellion était une cause chronique d'instabilité en Bolivie, se sont mis à conspirer; à chaque nouvelle défaite que le peuple défenseur des institutions révolutionnaires leur infligeait, leurs plans devenaient plus vils et ils en sont venus aux attentats personnels qui marquent la faillite morale des mouvements politiques.

126. L'an prochain, le peuple bolivien tout entier, au cours d'élections exemplaires, élira ses dirigeants. Tous les partis politiques même ceux qui ont cru devoir pratiquer la violence, jouiront sans restriction de leurs droits et pourront présenter des candidats. Nous voulons que cette manifestation civique, qui prouvera la sincérité de notre gouvernement démocratique, soit l'occasion d'une démonstration de tolérance politique pour tous les secteurs de l'opinion nationale, car nous savons que s'il veut réellement transformer un pays, un régime révolutionnaire doit pouvoir être critiqué selon les méthodes normales dans une démocratie qui ne fait aucune discrimination.

127. Nous fondons de grands espoirs sur les possibilités fécondes de la coexistence pacifique qui semble être sortie maintenant du domaine du rêve pour devenir une réalité pratique. Nous nous joignons à l'immense majorité de ceux qui aspirent à l'avènement d'un monde où la paix et la démocratie permettent de vivre et d'espérer. Nous croyons qu'une entente sincère entre toutes les nations permettra l'avènement d'une ère de réparations historiques où les anciennes injustices disparaîtront grâce au droit international dont les principes ne seront pas dictés par la force ou la puissance. Nous voulons que la société internationale accorde à la Bolivie le droit minimum que possèdent tous les peuples, c'est-à-dire le droit au progrès. Puisse la divine Providence guider nos délibérations!

128. M. STEPHANOPOULOS (Grèce) : L'Organisation des Nations Unies vient de tourner une page de son histoire. La présente session est appelée à faire le premier pas vers cet avenir que nous espérons tous meilleur dans le sens de la paix, de l'équité et du bien-être dans le monde. La session commémorative de San-Francisco a fait le bilan des 10 ans que l'Organisation des Nations Unies vient de vivre. Elle a également éclairé de ses espoirs le chemin que notre Organisation doit suivre pour répondre à l'attente des peuples et pour transformer progressivement en réalités les promesses de la Charte.

129. La session actuelle, qui est la première de ce que nous pouvons appeler la seconde période de l'exis-

tence et des activités des Nations Unies, acquiert, de ce fait même, une importance capitale. C'est une session de travail au cours de laquelle l'Assemblée générale est appelée à faire le premier pas sur le chemin de son propre avenir. Et, selon le mot bien connu de la sagesse populaire, c'est toujours le premier pas qui coûte. Faire un mauvais départ équivaudrait à grever cet avenir encore blanc d'une tache sombre.

130. La présente session ne fait que commencer. Mais les quelques séances d'ouverture que nous venons de vivre ne nous apportent pas des messages de bon augure. La Grèce, toute la Grèce, son gouvernement et son peuple, expriment — et vous savez bien pourquoi — leur désappointement et leur inquiétude des premiers mots prononcés par l'Assemblée. Ce sont des mots négatifs, des mots sans courage qui, au lieu d'ouvrir le chemin de l'espoir, ferment la porte de l'Organisation des Nations Unies, ferment la voie de la légalité et du concert international à des problèmes urgents et graves. Deux jours ne s'étaient pas encore écoulés depuis la décision prise par l'Assemblée générale [*521ème séance*] de ne pas discuter, au cours de cette session, la question de Chypre, et, déjà, les événements se précipitaient.

131. D'après une information officielle publiée ce matin par l'agence Reuters, le chef d'état-major de l'armée britannique, sir John Harding, a été nommé gouverneur de l'île de Chypre avec mission de mener une campagne d'extermination contre ceux que le Gouvernement britannique appelle "terroristes antibritanniques". Cette nomination est motivée, suivant la déclaration du Colonial Office, par le besoin d'une action concertée de toutes les forces de sécurité dans l'île, afin de maintenir la loi et l'ordre. Le Royaume-Uni, ayant écarté l'entrave de l'Organisation des Nations Unies, part en guerre contre le peuple de Chypre. Je demande à ceux qui ont prêché, il y a deux jours, du haut de cette tribune, les vertus de la *"quiet diplomacy"* s'ils pensent que cette action du Gouvernement britannique entre dans le cadre de la *"quiet diplomacy"* que ce gouvernement entend appliquer pour le règlement de la question de Chypre.

132. Notre inquiétude est grande. Elle est partagée, nous l'avons bien vu l'autre jour, par un bien grand nombre de délégations. C'est peut-être là la seule lueur d'espoir que nous trouvions dans un tableau particulièrement sombre. Mais cette inquiétude est justifiée. Est-ce que la dixième session de l'Assemblée, cette session qui forme la charnière entre la première et la seconde période de l'existence de l'Organisation des Nations Unies, est appelée à faire passer dans l'avenir tout ce qu'il y avait de mauvais, d'injuste, de déplorable dans le passé?

133. La Charte des Nations Unies n'est pas une proclamation de principes et d'intentions. Ce n'est pas un bréviaire permettant à certaines bouches plus ou moins hypocrites de prononcer, de temps à autre, des prières de circonstance. Ici, nous ne faisons pas de la prédication. Nous faisons de la politique. La Charte des Nations Unies est un instrument politique. La Charte des Nations Unies est un contrat, un contrat entre chacun des pays signataires et tous les autres signataires, un contrat entre un Etat Membre et la communauté internationale créée par la Charte. Et un contrat n'est valable que dans la mesure où ceux qui l'ont signé le respectent.

134. On a trop souvent parlé ici du respect des traités. Et on a parfaitement raison de souligner l'impérieuse nécessité de ne pas ébranler la base contractuelle des relations internationales. Mais alors, pourquoi la Charte ferait-elle exception à cette règle? Pourquoi ceux qui ont assumé certaines obligations en signant la Charte seraient-ils fondés à les ignorer ou même à les violer toutes les fois que cela leur semblerait bon? La Charte n'est pas seulement un traité, c'est le traité des traités.

135. Il est vrai que la Charte contient des principes généraux couvrant certains secteurs de la vie et des activités internationales; cela est bien compréhensible. La Charte ne pouvait pas prévoir tous les cas d'espèces possibles. Cependant, cela ne signifie nullement que ces principes ne constituent pas des obligations concrètes et définies et qu'on est libre de régler les cas d'espèces qui s'y rapportent autrement que dans le cadre et conformément à ces obligations.

136. Dans le même ordre d'idées, il est assez étrange de constater que l'écart entre les principes proclamés et la pratique suivie devient de plus en plus grand. Après la Charte de l'Atlantique, après la Charte du Potomac, après le Communiqué du Pacifique, après Bandoung, après l'adoption, par le Congrès des Etats-Unis, il y a à peine quelques semaines, d'une résolution condamnant en termes lapidaires le colonialisme et ses méfaits, nous assistons à une évolution menant à une pratique contraire.

137. Il est vrai, et plus particulièrement au sein de cette assemblée, que personne n'a le droit de se faire le juge d'autrui. Toute opinion, pourvu qu'elle soit sincère, doit être respectée et nous savons bien que même les thèses les moins fondées recèlent des parcelles de vérité. On ne voit nullement le besoin, pour les puissances coloniales et pour ceux qui les appuient, de professer une foi qui n'est pas la leur et qu'ils ne comptent jamais appliquer parce qu'ils la considèrent nuisible à leurs intérêts. Mais le danger n'est pas là. Le grand danger est de faire le contraire de ce qu'on dit. Les peuples nous écoutent. Ils nous jugeront.

138. De cette observation surgit un autre grand problème. Comment se forment, au sein de cette assemblée, les opinions portant sur des questions, des controverses et des litiges ayant un caractère politique? Quels sont les facteurs déterminants dans un vote? Personne ne conteste le droit de chaque gouvernement de régler son attitude selon son intérêt national. Mais il est, d'autre part, évident que, dans la mesure où l'intérêt national n'est pas directement engagé, l'intérêt de notre communauté internationale, selon la lettre et l'esprit de la Charte, devrait seul guider l'action de nos délégations à cette Assemblée. Est-ce bien ainsi que les choses se passent? A en juger par le passé, on ne le croirait pas. Le début des travaux de cette session ne justifierait pas un très grand optimisme, mais on ne doit certainement pas désespérer, d'autant moins que des réactions salutaires de plus en plus prononcées se manifestent. On ne peut qu'enregistrer avec joie le courage de certains Etats qui, par simple fidélité aux principes de liberté et de justice, résistent avec succès aux disciplines et aux nivellements d'opinion qu'imposent les facteurs dynamiques de notre Assemblée.

139. Les évolutions heureuses signalées au cours de ces derniers mois dans le domaine des relations internationales, la fin de la guerre froide et les efforts dé-

ployés des deux côtés pour établir entre l'Est et l'Ouest un état de paix véritable, devraient favoriser au sein même de notre Assemblée des développements trop longtemps attendus. Dans la chaleur d'un climat international meilleur, on peut s'attendre à la fusion progressive des disciplines trop rigides et des alignements trop rigoureux. Il y aura toujours des amitiés, des préférences, des inclinations d'opinions et d'intérêts. Mais l'Assemblée pourra, devra renaître dans une plus grande indépendance. Seul le déclin des constellations rendra possible l'unité du monde.

140. Comme je viens de le dire, nous sommes heureux de constater les signes d'un apaisement international sur le front de la guerre froide. Il ne faudrait pas cependant oublier qu'en d'autres points du globe les événements suivent un cours particulièrement inquiétant; des foyers de détresse s'allument; un souffle de liberté soulève les peuples opprimés; le sang coule; les ruines s'accumulent.

141. Les Nations Unies ne sauraient fermer les yeux devant cette triste réalité. Elles ne peuvent, sans risquer de manquer leur but, hésiter à jouer leur rôle pacificateur. Elles doivent répondre à l'attente des peuples et gagner leur confiance en assumant courageusement les responsabilités qui leur sont échues. Les grands principes de la Charte doivent éclairer toujours l'action de notre Organisation. Décevoir les peuples qui ont mis leur confiance en nous pourrait nous conduire à de très grands désastres.

142. Avant de terminer, je me permettrai de soumettre à votre attention deux observations d'ordre général que suscite, à mon avis, la discussion sur l'inscription à l'ordre du jour de cette session de la question de Chypre.

143. Au cours de ce débat [*521ème séance*], le représentant de l'Inde a su résumer avec une admirable clarté l'essence du problème de Chypre. Au milieu de la confusion créée par une diplomatie endurcie et les controverses, il a reconnu la seule vérité valable. Il y a à Chypre, a dit M. Menon, un peuple qui n'appartient à personne, qui n'appartient qu'à lui-même. Il doit rester maître de son propre sort. En disant cela, le délégué de l'Inde nous apporte un message dont le sens est que désormais, sous le règne de la Charte des Nations Unies, le facteur humain est le facteur fondamental et déterminant. Dans ce qui reste encore de colonies par le monde, les peuples ne sont plus l'accessoire de la géographie des uns ou de la sécurité et des intérêts économiques des autres. Leur sort ne peut dépendre que de leur volonté.

144. Ma seconde observation est la suivante. M. Trujillo, représentant de l'Equateur, a prononcé l'autre jour, à cette tribune [*519ème séance*], un discours dont l'élévation de pensée et le souffle puissant nous ont profondément émus. Dans cette salle a résonné la plus noble des plaidoiries en faveur d'une juste cause. Mais M. Trujillo, dans sa grande humilité, a rappelé à plusieurs reprises que sa voix était celle d'un petit pays. Cependant, dans la voix de ce petit pays, on n'avait pas de difficulté à reconnaître la véritable grandeur.

145. Dans le monde, il y aura toujours des grands et des petits ou, pour utiliser une formule plus fidèle, des forts et des faibles. Personne ne peut ni ne songe à nier cette réalité. Cependant, au sein de l'Organisation des Nations Unies, le rôle des petits Etats est aussi important que celui des grands, car les notions du droit et de la justice sont aussi bien, peut-être même davantage, le privilège des petits et des faibles que des grands. C'est leur seule défense contre l'arbitraire qui existe, par définition, dans toute notion de force et de puissance. L'union des petits pays pour la défense de ces principes constitue une garantie pour l'avènement du régime du droit dans la vie internationale.

*La séance est levée à 17 h. 30.*

Printed in Canada M—77002—November 1955—7